

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 3 décembre 2013**

---

L'an deux mil treize, le mardi 3 décembre à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 27/11/2013.

L'ordre du jour est le suivant :

- Appel
- Désignation d'un secrétaire de séance

**I – DELIBERATIONS**

- 1- Approbation du procès-verbal et du compte rendu des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 12/11/2013
- 2- Travaux en régie : Décision modificative n°7
- 3- Don et legs d'un administré – acceptation de la délivrance de legs

**II – QUESTIONS DIVERSES**

---

**Appel**

**Mr DAMIEN** procède à l'appel :

**Etaient présents**

M. Jean-Pierre DAMIEN, M. Michel DECHAUX, Mme Mireille MOENS, M. Gérard CHARPENTIER, M. Christian LEROY, Mme Françoise CORTES, Mme Françoise DACQUIN, M. Jean-Pierre CHODOROWSKI, M. Michel MATHIE, Mme Liliane BRUNEL, M. Jean-Pierre CAUDRON, Mme Céline HUTCHINSON (arrivée à 18h40)

**Etaient absents excusés**

M. Christian AUDOUIN, M. Mathieu CALMELS, Monsieur Sébastien CHOQUET

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Liliane BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

**2013-75 Approbation du Compte rendu et du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 12/11/2013**

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le compte rendu et le Procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 12/11/2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu et le procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 12/11/2013.

**2013-76 Travaux en régie – décision modificative n°7**

Vu les travaux en régie qui permettent à la commune d'enregistrer des travaux de création effectués par notre agent technique en investissement.

Vu les travaux en régie prévus au budget,

Considérant les travaux en régie réellement réalisés qui se détaillent par la création de deux meubles de rangement de livres à la Bibliothèque, création d'une porte au stade, construction d'un coffret pompe dans la cour de la mairie,

Considérant la nécessité d'une décision modificative afin de rectifier les montants affectés aux articles comptables concernés du budget communal 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la décision modificative n°7 suivante :

Comptes et chapitres	Montants réalisés	Montants budgétés ou actuels	Décision modificative n°7
722 - 042	1 667.44€	4 000€	- 2 332.56€
2184 - 040	730.96€	1 000€	-269.04€
2313 - 040	936.48€	3 000€	-2 063.52€
Chapitre 023	-2 332.56€	68 026€	-2 332.56€
Chapitre 021	-2 332.56€	68 026€	-2 332.56€

**2013-77 Legs d'un administré – acceptation de la délivrance du legs**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision de M. Jean ARNAUD domicilié à LE PLESSIS BRION 461 rue du 8 mai 1945 et décédé le 13/12/2012 à Compiègne, qui par testament olographe du 07/02/2008 remis à l'étude de Maître Beauvais notaire à Compiègne, lègue à notre commune les biens immobiliers, terrains et parcelles désignés ci-dessous,

Vu la délivrance de legs à titre particulier par les héritiers de M. Jean Arnaud à la commune de LE PLESSIS BRION,

Vu les biens en pleine propriété constituant les legs évalués au total à 187 737.50€ avec le détail désigné ci-dessous :

Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Type de biens	Evaluation des biens
B	815	461 rue du 8 mai 1945	5 a 15 ca	Maison et terrain	180 000.00€
B	283	Le Pré Sainte-Croix	29 a 85 ca	Parcelle en nature de bois	1 492.50€
B	289	Le Pré Sainte-Croix	40 a 00 ca	Parcelle en nature de bois	2 000.00€
B	345	La rue du Bois	29 a 20 ca	Parcelle en nature de bois	1 460.00€
B	348	La rue du Bois	40 a 70 ca	Parcelle en nature de bois	2 035.00€
B	349	La rue du Bois	7 a 90 ca	Parcelle de terre	395.00€
B	19	La Garenne Ronde	7 a 10 ca	Parcelle de terre	355.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter purement et simplement ce legs et la délivrance de legs présentés ci-dessus à la commune de LE PLESSIS BRION
- N'ont aucun recours à exercer à l'égard des consorts ARNAUD, héritiers susnommés du défunt, du chef des biens et droits immobiliers légués,
- Donne délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires concernant ce legs
- Autorise le Maire à régler les frais de notaire éventuels et charges afférents à ce legs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H05.

---

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 06/12/2013

---



Le Maire,

Jean-Pierre DAMIEN